

Arrêté

Générale

modern

Arrêté n° 2020-029/PRE additif à l'Arrêté n° 2020-007/PRE du 9 janvier 2020 portant exonération d'impôts et de taxes des activités du Projet de Modernisation de l'Administration Publique.

n° 2020-029/PRE

Ministère
PRÉSIDENCE DE LA RÉPUBLIQUE

Date de publication
13 février 2020

Numéro JO
n° 3 du 13/02/2020

Date du numéro
13 février 2020

INTRODUCTION

LE PRÉSIDENT DE LA RÉPUBLIQUE, CHEF DU GOUVERNEMENT

VULa Constitution du 15 septembre 1992

VULa Loi Constitutionnelle n°92/AN/10/6ème L du 21 avril 2010 portant révision de la Constitution

VULa Loi n°2/AN/98/4ème L du 21 janvier 1998 portant sur la définition et la gestion des établissements Public à caractère administratif

VULoi n°100/AN/15/7ème L du 11 juillet 2015 portant création de l'Agence Nationale des Systèmes d'informations de l'État

VULe Décret n°99-078/PRE/MFEN du 8 juin 1999 portant définition et la gestion des établissements publics

VULe Décret n°2015-287/PRE portant organisation et fonctionnement de l'Agence Nationale des Systèmes d'information de l'État (ANSIE)

VULe Décret n°2016-106/PRE du 05 mai 2016 portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'information de l'État (ANSIE)

VULe Décret n°2016-250/PRE portant modification du décret n°106/PRE du 05 mai 2016 portant composition des membres du Conseil d'Administration de l'Agence Nationale des Systèmes d'information de l'État (ANSIE)

VULe Décret n°2018-028/PRE portant création, organisation et fonctionnement du Projet d'Appui à la Modernisation de l'Administration Publique (PAMAP)

VULe Décret n°2019-095/PRE du 05 mai 2019 portant nomination du Premier Ministre

VULe Décret n°2019-096/PRE du 05 mai 2019 portant nomination des membres du Gouvernement

VULe Décret n°2019-116/PREdu 26 mai 2019 fixant les attributions des Ministères

VUL'Accord de Financement du Projet d'Appui à la Modernisation de l'Administration Publique signé le 10 mai 2018 entre Ministre de l'Économie et des Finances chargé de l'industrie et la Banque Mondiale

SUR Proposition de la Présidence de la République.

TEXTE INTÉGRAL

Article 1

Sont ajoutés, les impôts, droits et taxes exonérées de l'Article 2 de l'Arrêté n°2020-007/PRE suivants

- L'Impôt sur les Bénéfices Professionnels (IBP)
- L'Impôt Minimum Forfaitaire (IMF).

Article 2

Le reste sans changement.

Article 3

Le présent Arrêté sera enregistré, publié, exécuté et communiqué partout où besoin sera.

*P. Le Président de la République
Chef du Gouvernement*

*Pour Ampliation Conforme
Le Secrétaire Général du Gouvernement*

IMOHAMED SADEK SALEH